



Travaux aménagement indivision

Par **bar**, le **26/08/2023** à **21:48**

Bonjour, nous avons fait une demande pour un aménagement d'une chambre pour personnes à mobilité réduite. un ergothérapeute, à monter un dossier qui a été accepté ma mère devait avoir une subvention. Ma soeur qui c'est occupé de faire faire les travaux par une entreprise, n'a pas respecté les plans de l'ergothérapeute. Du coup la subvention lui a été refusé. Ma soeur a donc contracté un emprunt à son nom. A fin de faire les travaux sans nous consulter. Elle veut qu'on lui rembourse cet emprunt. Elle a pris un avocat et nous menace de tribunal si on refuse de payer. A mon sens nous n'avons pas à payer ses erreurs. Qu'en pensez-vous ?
Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **26/08/2023** à **22:32**

Bonsoir et bienvenue

Nous ne pouvons préjuger.

Un tribunal tranchera sur la nécessité ou pas de faire des travaux, en fonction de l'état de votre mère.

Ensuite, il dira si votre sœur a commis une erreur et doit pour cette raison, tout prendre à sa charge.

Par **Aiglentina**, le **28/08/2023** à **19:39**

Bonjour, il semble que vous ayez rencontré une situation complexe. Le non-respect des plans de l'ergothérapeute par votre sœur a entraîné le refus de la subvention et a conduit à l'emprunt qu'elle a contracté pour les travaux. Si vous estimez que vous n'êtes pas responsables de ses erreurs et que vous n'avez pas été consultés, votre perspective de ne pas rembourser cet emprunt peut être valable. Cependant, il serait recommandé de consulter un professionnel du droit pour obtenir un avis juridique précis sur la question, étant donné qu'elle envisage des mesures légales.